



Le 12 avril 2010

CTE – 033M
C.P. – P.L. 88
Gestion des matières
résiduelles

Monsieur Dany Henley
Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-Le May, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le secrétaire,

Nous saisissons l'opportunité qui se présente à nous pour vous transmettre nos commentaires sur le projet de loi n° 88 qui fera l'objet de consultations publiques les 13 et 14 avril. Bien que nous n'y participions pas, il est important que vous sachiez que nous sommes directement concernés par cette pièce législative puisque nous générons des contenants et des emballages.

Je regrette que mon association, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.), qui malgré son expertise et son implication dans ce dossier n'ait pas été sélectionnée pour se faire entendre. Je crois néanmoins qu'ÉEQ saura représenter le point de vue de l'industrie sur l'avenir de la collecte sélective au Québec ainsi que sur sa volonté de réduire les contenants, emballages et imprimés.

Contrairement aux municipalités qui réclament une compensation de l'ensemble des coûts de la collecte et demandent ni plus ni moins qu'un chèque en blanc, ÉEQ et l'industrie privilégient un nouveau partenariat privé/public basé sur les coûts nets de services efficaces et performants de la collecte jusqu'au conditionnement des matières.

Nous avons ensemble pris la voie de la responsabilité et sommes heureux de constater que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, la privilégie également. Nous estimons que le paiement des frais de gestion municipaux contribuera à déresponsabiliser les municipalités et ne contribuera pas à faire de la collecte sélective au Québec un système efficace et performant mais aussi équitable.

Nous suivrons avec attention ces auditions publiques et espérons que celles-ci permettront de bonifier cette importante pièce législative et réglementaire. Nous espérons que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs retiendra les modifications de ÉEQ qui ne visent qu'à assurer la pérennité d'un partenariat privé/public qui a su faire ses preuves et qui constitue un élément central dans le succès de la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Veuillez recevoir, Monsieur le secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.

NOM

FONCTION

DANIEL Choquette
PROPRIÉTAIRE PROVIGO CHOQUETTE MARIEVILLE
TRÉSORIER A.D.A.

c.c. Association des détaillants en alimentation du Québec

Daniel Choquette